

MAIRIE
DE
MONTREUIL-JUIGNÉ

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité
ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 196/2024

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,
Vu la Loi n° 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des
Communes des Départements et des Régions,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-
1 et L 2131-3,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
Vu la demande formulée par Mr Le Maire de Montreuil-Juigné,
Vu la fiche réflexe relative aux attaques terroristes ou de déséquilibrés
dans le cadre de rassemblements, en date du 28/07/2016 de la Préfecture de
Maine et Loire,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement
Esplanade Jean Moulin afin d'assurer la sécurité des spectateurs et officiels dans le cadre
de la **cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 prévue le lundi 11 novembre
2024.**

ARRETE

ARTICLE I - Le **lundi 11 novembre 2024 de 09h00 à 13h00**, la circulation et le
stationnement des véhicules, à l'exception des véhicules de secours, des officiels et des
services techniques, seront interdits Esplanade Jean Moulin.

ARTICLE II - La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par les
agents de la police municipale.

ARTICLE III - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa
notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une
requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application
Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE IV - Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE V - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Communauté
de Brigade de Gendarmerie du Lion d'Angers, Service des Pompiers, Service
communication, Services Techniques, Service de la Police Pluri communale.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE
Le 16 septembre 2024

Le Maire

Benoît COCHET

